

*Kamraynlar duallanlar dökhet edilenech*

OBJET : RAPPORT BALFE (Turquie)

1/ La Turquie a des rapports très spécifiques avec la CEE : non seulement elle est associée à la Communauté par un étroit traité d'association mais, de plus, elle a officiellement fait acte de candidature, par la voix de son premier ministre, à l'entrée dans la CEE.

Donc, il est légitime pour la commission politique d'examiner précisément la situation des droits de l'homme en Turquie.

2/ Le Parlement européen a, à de nombreuses reprises, décidé de continuer à "geler" la délégation CEE/Turquie, tant que les droits de l'homme n'y seraient pas rétablis.

Il a, d'autre part, gelé les crédits du quatrième protocole financier d'aide à la Turquie et en 1984, il avait même proposé au Conseil de "geler" aussi le reliquat du troisième protocole et l'aide spéciale à la Turquie.

.../...

3 - Ces prises de position étaient fondées sur l'analyse de la violation des droits de l'homme en Turquie. Or, dans la période récente, la situation ne s'est pas améliorée, comme le démontre d'ailleurs le rapport BALFE avec beaucoup de précisions. Quelques exemples suffisent pour confirmer ce jugement :

*EK. An devam*

*ek.* {

- Juin 1985 : publication du rapport d'Amnesty International qui dénonce la généralisation de la torture.
- juin 1985 : adoption par le "Parlement" turc d'une loi donnant à la police des pouvoirs exceptionnels, y compris en en faisant une gardienne de l'ordre moral.
- La Turquie détient le record d'Europe du nombre de détenus (171 pour 100 000 habitants)
- Multiplication des condamnations à mort :  
exemple - 71 peines de mort requises dans le procès du mouvement Dev-Yol.
- Arrestations croissantes : entre mars 1985 et juin 1985 984 arrestations reconnues par le ministre de l'intérieur
- Maintien de traitements discriminatoires et d'une violente répression contre les 10 millions de Kurds qui vivent en Turquie.
- Mise en place d'une nouvelle loi favorisant la délation (l'Etat paiera des primes aux délateurs et leur accordera des remises de peine).

4 - Or, ni le Conseil, ni la Commission, ni les Etats membres ne semblent tenir compte de ce regain de répression :

- France : Lettre R. Dumas à F. Wurtz (11/6/85)

" Un effort de démocratisation a été sans conteste entrepris. La France se doit d'en prendre acte et n'entend plus s'opposer à la libération des crédits consentis par la CEE à la Turquie. "

.../...

- Belgique (juillet 1985) : prêt de 250 millions de F.B à 2 % d'intérêt sur 30 ans.....

- R.F.A : visite H. Kohl en Turquie et aide militaire de 200 millions de marks.

- Angleterre : déclaration du ministre des Affaires étrangères, souhaitant le déblocage des fonds de la CEE.

\* Conseil des Ministres :

- Andreotti (17/4/85) juge positivement la levée de l'état de siège et son remplacement par l'état d'urgence et se satisfait de la promesse turque que le retour à une législation normale se fera au cours de l'année 1985 .

- Le Conseil - en décembre 1984 - a réinscrit dans le budget les crédits du 3ème protocole financier et de l'aide spéciale à la Turquie que le P.E avait "gelés".

\* La Commission :

Dans le budget supplémentaire 1984, elle avait demandé 46 millions d'écus supplémentaires pour le 3ème protocole financier. Cette demande avait été rejetée par le P.E. Or, le rapport d'exécution du budget 1984 montre (page 169) que la Commission a passé outre à ce refus et a crédité cette ligne budgétaire pour la Turquie de 22,57 millions d'écus !

Ces éléments nous autorisent à interroger les représentants de la Commission et du Conseil présents en commission politique.

5.- Le rapport BALFE est très complet et précis, étayé par des faits concrets. Nous ne pouvons que partager la conclusion du rapporteur qui estime qu'il est impossible de reformer la délégation mixte CEE/Turquie au vu de la situation des droits de l'homme, et tant que le Parlement turc ne sera pas plus représentatif.

Enfin, la discussion sur ce rapport doit être l'occasion de rappeler à l'ordre Conseil et Commission : qu'ils respectent leurs engagements devant le Parlement européen ( "Les Dix sont préoccupés de la situation des droits de l'homme en Turquie et s'attendent à ce que le gouvernement turc respecte pleinement les droits fondamentaux de l'homme et les libertés, et demandent à ce que des pas concrets soient faits dans cette direction" - déclaration devant le P.E. - février 1985).

. Qu'ils respectent les décisions budgétaires du Parlement.